

DOMAINE DE FORMATION : ART, LETTRES, LANGUES
UFR DE LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REGLEMENT D'EXAMEN SPECIFIQUE AU DIPLOME DE MASTER
MENTION : LANGUES ET SOCIETES
EDITION ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025 A 2028-2029

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;

Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024.

Vu la délibération CFVU-2024-40 relative à l'approbation des règlements d'examen spécifiques de la nouvelle offre de formation de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Section 1. Préambule

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3^e cycle. Il convient de s'en référer.

Le présent règlement d'examen spécifique a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

Section 2. Déroulement du master

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master et sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS (*European Credit Transfert and accumulation System*) en sus du grade de licence.

Le master mention « Langues et sociétés » est organisé sous la forme des parcours suivants :

- Traitement de l'information, Linguistique, Traduction (TILT)
- Discours, politique, médias (DPM)

Les parcours-types de formation visant à l'acquisition du diplôme de master sont organisés sur deux années, soient 4 semestres consécutifs notés de S7 à S10.

Au sein d'une même mention, le master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours-types de formation. Mais il permet également de développer des compétences spécifiques à chaque parcours, recensées dans les fiches RNCP adossées à chacun.

Section 3. Conditions d'admission

Les conditions d'admission en deuxième cycle sont définies dans le règlement général des études.

Pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, l'étudiant doit avoir obtenu les crédits affectés à l'année et doit être admis par le jury de fin d'année. Il ne peut s'inscrire qu'au niveau M2 du même parcours et de la même mention après obtention des résultats définitifs.

Dans le cas où l'étudiant souhaitant intégrer la formation en cours de cursus (non titulaire du M1 UTLN), l'admission est soumise à un dossier de candidature préalablement déposé sur eCandidat (<https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatUTLN/>).

Section 4. Modalités d'inscription

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <http://www.univ-tln.fr/Inscriptions-a-l-Universite-de-Toulon.html>.

A l'issue de son inscription administrative, l'étudiant procède à son inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et détermine le cursus pédagogique. Elle est faite en début d'année universitaire auprès de la composante.

Dans le cas d'un aménagement d'étude en application du règlement général des études, l'étudiant inscrit en master peut conclure un contrat pédagogique qui prend en compte son profil, son projet personnel, son parcours de formation, les modalités destinées à favoriser sa réussite et les aménagements spécifiques à son profil.

Section 5. Organisation des enseignements

La formation de master comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant à un volume horaire maximum de 750 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour les deux années, 700 heures lorsque le M2 comporte un stage long (5 à 6 mois), et au minimum de 550h.

Section 6. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

6.1. Type de contrôle et modalités de la seconde chance : rattrapage

Le contrôle des connaissances et des compétences s'effectue, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un contrôle terminal.

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance (rattrapage). Cette seconde chance (rattrapage) peut prendre la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale dans le cadre d'une seconde session. Cette session de « seconde chance » (rattrapage) est organisée à une période fixée et dans un délai raisonnable après publication des résultats de la session initiale.

Dans le cadre du contrôle terminal, la session de rattrapage ou « seconde chance » est organisée à une période fixée et dans un délai raisonnable après publication des résultats de la session initiale.

6.2. Organisation du contrôle continu

Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance (rattrapage) sous forme d'évaluation finale

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins deux évaluations dont une évaluation finale portant sur l'ensemble du programme de l'ECUE.

La note de première chance est égale à la moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues à l'ECUE au cours du semestre, évaluation finale comprise.

- Absence à l'évaluation finale

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à l'évaluation finale. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente de l'évaluation finale.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution du résultat ABI à l'évaluation finale.

- Absence aux évaluations autres que l'évaluation finale

L'absence non justifiée à une évaluation, autre que l'évaluation finale, entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En cas d'absence justifiée à une évaluation autre que l'évaluation finale, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

A l'issue du jury de session 1, tout étudiant concerné par la session 2 (rattrapage) doit se signaler auprès des enseignants et s'inscrire aux épreuves.

Section 7. Modalités d'acquisition des crédits européens et règles de progression

7.1. Calcul des notes

Les maquettes de formation en annexe précisent la nature des épreuves, les coefficients et crédits ECTS de chaque ECUE et UE.

Dans le cadre des ECUE évalués en contrôle continu intégral, le contenu, la forme et la pondération entre les épreuves au sein des ECUE sont précisés par l'enseignant responsable de l'ECUE, par écrit en première séance.

ECUE : la note de l'ECUE est obtenue selon la règle de calcul spécifiée dans la maquette de formation en annexe. Lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de notes (de contrôles continus, de TP, et/ou de travaux rendus,...), la règle de calcul de la note de l'ECUE est précisée par l'enseignant par écrit en première séance.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

SEMESTRE : La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

ANNEE : La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

DIPLOME : La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

7.2. Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable. L'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

Les UE se compensent entre elles suivant la règle suivante :

Note seuil pour la compensation entre les UE : 07/20

Note seuil pour la compensation entre ECUE au sein d'une UE : 07/20

Un ABI ou ABJ (équivalant 0/20) bloque la validation du diplôme.

7.3. Modalité de report de notes

Toute UE est définitivement acquise, l'étudiant non admis en session initiale ou redoublant bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les ECUE des UE validées, et des notes supérieures ou égales à 10/20 de tout autre ECUE. L'étudiant devra alors repasser tous les ECUE des UE non validées et dont la note est inférieure à 10/20.

Dans le cas d'une évaluation sur 2 sessions, la seconde chance (rattrapage) ne peut pas s'appliquer aux éléments pédagogiques (résultat supérieur ou égal à 10) validés en première session.

7.4. Règles de progression et redoublement

Le passage en année supérieure est autorisé sous condition d'acquisition des 60 crédits ECTS de l'année immédiatement inférieure.

Dans le cas de non-acquisition de la totalité de 60 crédits ECTS de l'année en cours, sur avis de la commission pédagogique et sur proposition du jury, une autorisation de redoublement peut être accordée par le président. Le nombre d'inscription en cursus master (M1+M2) est limité à 2 par année.

Le passage a minima n'est pas autorisé.

7.5. Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix est laissé à l'appréciation de l'enseignant en charge de l'ECUE, et doit figurer dans un contrat pédagogique.

Section 8. Modalités d'obtention du diplôme et des mentions

8.1. Validation du diplôme

Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

La délivrance du diplôme est subordonnée à :

- la validation de l'ensemble des UE (obligatoire)
- la réalisation et la soutenance du stage.
- une note supérieure à 07/20 pour chaque ECUE
- aucun ECUE en ABI ou ABJ

8.2. Diplôme de Master

Les mentions sont délivrées aux deux sessions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'ensemble des 2 années de la master (M1, M2) :

- mention passable si moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 ;
- mention assez-bien si moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 ;
- mention bien si moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 ;
- mention très bien si moyenne générale supérieure ou égale à 16/20.

Section 9. Dispositions transitoires

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation en 2024-2025, les dispositions jointes en annexe précisent les modalités d'acquisition, de capitalisation ou de report prévues à titre transitoire pour les étudiants autorisés à redoubler ou admis dans un parcours non reconduit. Un contrat pédagogique précisera la prise en considération des éléments spécifiques à l'étudiant.

L'étudiant redoublant qui a capitalisé intégralement un semestre en 2023-2024 voit la note et le résultat obtenus au semestre capitalisé reportés au semestre correspondant de l'année 2024-2025, même si le contenu pédagogique du semestre a été modifié.

S'agissant des semestres non validés, l'étudiant redoublant conserve le bénéfice des notes et résultats supérieurs ou égaux à 10 ainsi que les compensations et les crédits obtenus aux UE et ECUE qui se retrouvent à l'identique dans la nouvelle offre de formation. Pour ce qui est des ECUE disparus et qui ont été validés par une note supérieure ou égale à 10 ou par compensation, les correspondances s'établissent dans le tableau qui suit.

Pour ce qui est des UE ou ECUE sans équivalent dans la mention ou le parcours choisi et qui ont été validés par une note supérieure ou égale à 10 ou par compensation, les ECTS associés demeurent définitivement acquis et un contrat pédagogique sera établi avec l'étudiant.

L'application de ces règles d'équivalence ne peut remettre en cause les décisions prises par le jury d'année 2023-2024.

L'étudiant devra s'inscrire administrativement dans l'année d'étude autorisée par cette décision.

Le bénéfice des équivalences ne sera rendu effectif qu'après la décision de jury 2023-2024.

Tout étudiant pour qui les mesures d'équivalence pourraient entraîner, par le biais des compensations ou directement, la validation de l'année ou d'un semestre pourra solliciter sa composante afin d'obtenir une autorisation à suivre des enseignements par anticipation. La décision sera rendue par les commissions pédagogiques d'accès ad hoc, sur proposition du jury.

Tableau de correspondance Parcours DPM

2023-2024	2024-2025
Diplôme (ancienne offre)	Diplôme (nouvelle offre)

Semestre 1		Semestre 1	
Elément ECUE	ECTS	Elément ECUE	ECTS
111	3	731	3
112 (a b c)	3	733 (1 2 3)	2
113	3	713	3
121	3	711	4
122	3	714	3
123	3	∅	
131	2	722	3
132	2	712	3
133	2	721	3
134	1	741	1
141	1	742	1
142a	2	723	2
142b	2	∅	
143a	2	733.2	2
143b	2	733.3	2
143c	2	∅	
143d	2	733.1	2
Semestre 2		Semestre 2	
Elément ECUE	ECTS	Elément ECUE	ECTS
211	3	831	3
212 (a b c)	3	832 (a b c)	2
213	3	812	3
221	3	811	3
222	2	814	3
231	2	813	3
232	2	822	3
233	2	821	3
234	2	841	1
235	1	∅	
241	3	842	2
242a	2	823	2
242b	2	∅	

243a	2	833.2	2
243b	2	833.3	2
243c	2	∅	
243d	2	833.1	2
244		843	
Semestre 3	ECTS	Semestre 3	ECTS
Elément ECUE		Elément ECUE	
311	2	931	3
312 (a b c)	3	932	2
321	2	911	4
322	2	∅	
331	2	913	3
332	2	912	3
333	2	921	4
334	10	941	1
341	1	942	1
342	2	943	1
343a	2	933.2	
343b	2	933.3	
343c	2	∅	
343d	2	933.1	
Semestre 4	ECTS	Semestre 4	ECTS
Elément ECUE		Elément ECUE	
411	20	1011	20
421	10	1021	10

Tableau de correspondance Parcours TILT

2023-2024		2024-2025	
Diplôme (ancienne offre)		Diplôme (nouvelle offre)	
Semestre 1		Semestre 7	
Elément UE/ECUE	ECTS	Elément UE/ECUE	ECTS
CHOIX 113 Communication/Rédaction en langue étrangère	3	ECUE 713 Traduction spécialisée 2	3

ECUE 131 Bureautique	2	ECUE 732 Compétences informatique 1	3
Semestre 2		Semestre 8	ECTS
Elément UE/ECUE		Elément UE/ECUE	
UE 213 Communication/Rédaction	3	ECUE 813 Traduction spécialisée 2	3
ECUE 222 Analyse linguistique et TAL	3	ECUE 824 Applications professionnelles	2
Semestre 3		Semestre 9	ECTS
Elément UE/ECUE		Elément UE/ECUE	
UE 312 Communication/Rédaction	3	ECUE 912 Traduction spécialisée 2	4
ECUE 321 Analyse linguistique et TAL	3	ECUE 921 TAL et IA	2
ECUE 322 Traduction automatique	2	ECUE 922 Traduction assistée par ordinateur	2
Semestre 4		Semestre 10	ECTS
Elément UE/ECUE		Elément UE/ECUE	
ECUE 421 Méthodologie de la Recherche	4	UE 101 Méthodologie mémoire de stage	10
ECUE 422 Projet collectif/tuteuré	3	ECUE 944 Projet collectif/tuteuré	2
UE 43 Rapport de stage et soutenance	15	UE 102 Rapport de stage et soutenance	20

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Mention du diplôme : Langues et sociétés
Parcours 1 : Discours, Politique, Médias
Année du diplôme : Master 1

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	Min (si choix)	Max (si choix)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD
S7			Semestre 7	O			30	11		84,00	117,00
S7	UE	71	Discours et politique	O			13	4		48,00	24,00
S7	ECUE	711	Analyse du discours 1				4	1	CC 100%	12	6
S7	ECUE	712	Rhétorique 1				3	1	CC 100%	12	6
S7	ECUE	713	Approches de la communication politique				3	1	CC 100%	12	6
S7	ECUE	714	Histoire des idées politiques				3	1	CT 100%	12	6
S7	UE	72	Médias et communication	O			8	3		24,00	30,00
S7	ECUE	721	Monde des médias et écriture journalistique 1				3	1	CC 100%	12	6
S7	ECUE	722	Communication par l'image				3	1	CC 100%	12	6
S7	ECUE	723	Techniques d'expression et communication 1				2	1	CC 100%	12	18
S7	UE	73	Linguistique et langue étrangère				7	3		12	39
S7	ECUE	731	Linguistique de corpus 1	O			3	1	CC 100%	12	6
S7	ECUE	732	Communication et rédaction en langue étrangère	X	1	1	2	1	CC 100%		15
S7	ECUE	732a	Anglais								15
S7	ECUE	732b	Espagnol								15
S7	ECUE	732c	Italien								15
S7	ECUE	733	Option en langue étrangère	X	1	1	2	1	CC 100%		18
S7	ECUE	733.1	LV2	X	1	1					15
S7	ECUE	733.1a	Anglais								15
S7	ECUE	733.1b	Espagnol								15
S7	ECUE	733.1c	Italien								15
S7	ECUE	733.2	LV3 grand débutant	X	1	1					15
S7	ECUE	733.2a	Allemand								15
S7	ECUE	733.2b	Arabe								15
S7	ECUE	733.2c	Chinois/Russe								15
S7	ECUE	733.2d	Italien								15
S7	ECUE	733.2e	portugais								15
S7	ECUE	733.3	Traduction LV1	X	1	1					18
S7	ECUE	733.3a	anglais								18
S7	ECUE	733.3b	Espagnol								18
S7	ECUE	733.3c	Italien								18
S7	UE	74	Méthodologie professionnelle	O			2	1		0	24
S7	ECUE	741	Méthodologie de la recherche 1				1	0,5	CT 100%		12
S7	ECUE	742	Compétences informatiques 1				1	0,5	CC 100%		12
S8			Semestre 8	O			30	13		66,00	135,00
S8	UE	81	Discours et politique	O			12	4		48,00	24,00
S8	ECUE	811	Analyse du discours 2				3	1	CC 100%	12,00	6
S8	ECUE	812	Sémantique discursive				3	1	CC 100%	12,00	6
S8	ECUE	813	Sémiologie 1				3	1	CC 100%	12,00	6
S8	ECUE	814	Histoire des systèmes politiques				3	1	CT 100%	12,00	6
S8	UE	82	Médias et communication	O			8	3		6,00	42,00
S8	ECUE	821	Etude de cas en communication				3	1	CC 100%		12
S8	ECUE	822	Communication numérique 1				3	1	CC 100%	6	12
S8	ECUE	823	Techniques d'expression et communication 2				2	1	CC 100%		18
S8	UE	83	Linguistique et langue étrangère				7	3		12	39
S8	ECUE	831	Linguistique de corpus 2	O			3	1	CC 100%	12,00	6,00
S8	ECUE	832	Communication et rédaction en langue étrangère	X	1	1	2	1	CC 100%		15,00
S8	ECUE	832a	Anglais								15,00
S8	ECUE	832b	Espagnol								15,00
S8	ECUE	832c	Italien								15,00
S8	ECUE	833	Option en langue étrangère	X	1	1	2	1	CC 100%		18,00
S8	ECUE	833.1	LV2	X	1	1					15
S8	ECUE	833.1a	Anglais								15
S8	ECUE	833.1b	Espagnol								15
S8	ECUE	833.1c	Italien								15,00
S8	ECUE	833.2	LV3 grand débutant	X	1	1					15,00
S8	ECUE	833.2a	Allemand								15,00
S8	ECUE	833.2b	Arabe								15,00
S8	ECUE	833.2c	Chinois/Russe								15,00
S8	ECUE	833.2d	Italien								15,00
S8	ECUE	833.2e	portugais								15,00
S8	ECUE	833.3	Traduction LV1	X	1	1					18,00
S8	ECUE	833.3a	anglais								18
S8	ECUE	833.3b	Espagnol								18
S8	ECUE	833.3c	Italien								18
S8	UE	84	Méthodologie professionnelle				3	3		0	30
S8	ECUE	841	Méthodologie de la recherche 2	O			1	0,5	CT 100%		12
S8	ECUE	843	Projet tuteuré	O			2	2	CC 100%		18
S8	ECUE	844	Stage facultatif	F							

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Mention du diplôme : Langues et sociétés
Parcours 1 : Discours, Politique, Médias
Année du diplôme : Master 2

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	Min (si choix)	Max (si choix)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Nombre d'heure de stage ou mémoire / étudiant
S9			Semestre 9	O			30	13		58,00	107,00	
S9	UE	91	Discours et politique	O			10	3		28,00	14,00	
S9	ECUE	911	Analyse du discours 3				4	1	CC 100%	12	6	
S9	ECUE	912	Rhétorique 2				3	1	CC 100%	8	4	
S9	ECUE	913	Sémiologie 2				3	1	CC 100%	8	4	
S9	UE	92	Médias et communication	O			7	2		18,00	18,00	
S9	ECUE	921	Monde des médias et écriture journalistique 2				4	1	CC 100%	12	6	
S9	ECUE	922	Communication numérique 2				3	1	CC 100%	6	12	
S9	UE	93	Linguistique et langue étrangère				7	3		12	39	
S9	ECUE	931	Linguistique contrastive	O			3	1	CC 100%	12	6	
S9	ECUE	932	Communication et rédaction en langue étrangère	X	1	1	2	1	CC 100%		15	
S9	ECUE	932a	Anglais								15	
S9	ECUE	932b	Espagnol								15	
S9	ECUE	932c	Italien								15	
S9	ECUE	933	Option en langue étrangère	X	1	1	2	1	CC 100%		18	
S9	ECUE	933.1	LV2								15	
S9	ECUE	933.1a	Anglais								15	
S9	ECUE	933.1b	Espagnol								15	
S9	ECUE	933.1c	Italien								15	
S9	ECUE	933.2	LV3 grand débutant								15	
S9	ECUE	933.2a	Allemand								15	
S9	ECUE	933.2b	Arabe								15	
S9	ECUE	933.2c	Chinois/Russe								15	
S9	ECUE	933.2d	Italien								15	
S9	ECUE	933.2e	portugais								15	
S9	ECUE	933.3	Traduction LV1								18	
S9	ECUE	933.3a	anglais								18	
S9	ECUE	933.3b	Espagnol								18	
S9	ECUE	933.3c	Italien								18	
S9	UE	94	Méthodologie professionnelle	O			6	5		0	36	
S9	ECUE	941	Méthodologie de la recherche 3				1	0,5	CT 100%		12	
S9	ECUE	942	Compétences informatiques 2				1	0,5	CC 100%		12	
S9	ECUE	842	Techniques de recherche d'emploi				1	0,5	CC 100%		12	
S9	ECUE	943	Suivi du mémoire				3	3	CT 100%			1
S10			Semestre 10	O			30	4		0,00	0,00	
S10	UE	101	Mémoire	O			20	3		0,00	0,00	
S10	ECUE	1011	Suivi du mémoire et soutenance				20	3	CT 100%			1
S10	UE	102	Stage	O			10	1		0,00	0,00	
S10	ECUE	1021	Suivi du stage et soutenance				10	1	CT 100%			1

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Mention du diplôme : Langues et Sociétés
Parcours 1 : Traitement de l'Information, Linguistique, Traduction
Année du diplôme : Master 1

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	Min (si choix)	Max (si choix)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD
S7			Semestre 1				30	6		48,00	124,00
S7	UE	UE71	Traduction et Langue Vivante I				9	2		8,00	46,00
S7	ECUE	711	Méthodologie de la traduction	o			3	1	CC 100%	8	4
S7	ECUE	712	Traduction spécialisée I	x	1	1	3	1	CC 100%		24
		712a	Anglais								24
		712b	Espagnol								24
		712c	Italien								18
S7	ECUE	713	Traduction spécialisée II	x	1	1	3	1	CC 100%		18
		713a	Anglais								18
		713b	Espagnol								18
		713c	Italien								18
S7		UE72					9	2		40,00	20,00
S7	ECUE	721	Linguistique de corpus I	o			3	1	CC 100%	12	6
S7	ECUE	722	Linguistique et TAL	o			3	1	CC 100%	8	4
S7	ECUE	723	Information et web sémantique	o			3	1	CC 100%	12	6
S7	ECUE	724	Applications professionnelles	o						8	4
S7		UE73		o			6	1		0,00	25,00
S7	ECUE	731	Compétence informatique 1	o			3	1	CC 100%		9
		732	TAL et programmation 1	o			3	1	CC 100%		16
S7	UE	UE74	UE Langues vivantes étrangères	o			6	1		0	33
S7	ECUE	741	LV2	o	1	1	3	1	CC 100%		18
		Anglais	X								18
		Espagnol	X								18
		Italien	X								18
		LV3 grand débutant	o	1	1	3	1	CC 100%			15
		Allemand	X								15
		Arabe	X								15
		Chinois/Russe	X								15
		Italien	X								15
		portugais	X								15
S8			Semestre 2	O			30	6		46,00	126,00
S8	UE	81					9	2		8,00	46,00
S8	ECUE	811	Méthodologie de la traduction	o			3	1	CC 100%	8,00	4
		812	Traduction spécialisée I	o	1	1	3	1	CC 100%		24
		812a	Anglais	X							24
		812b	Espagnol	X							24
		812c	Italien	X							18
		813	Traduction spécialisée II	o	1	1	3	1	CC 100%		18
S8	ECUE	813a	Anglais	X							18
S8	ECUE	813b	Espagnol	X							18
S8	ECUE	813c	Italien	X							18
S8	UE	82	Langue appliquée				10	2		36,00	22,00
S8	ECUE	821	Linguistique de corpus II	o			3	1	CC 100%	12	6
		822	Traduction assistée par ordinateur				3	1	CC 100%	8	6
		823	Sémantique appliquée à la traduction				2	1	CC 100%	8	4
S8	ECUE	824	Applications professionnelles	o			2	1	CC 100%	8	6
S8	UE	83	Technologies de l'information				6	1		0,00	25,00
S8	ECUE		Compétences informatiques 2	o			3	1	CC 100%		9
S8	ECUE		TAL et programmation	o			3	1	CC 100%		16
S8	UE	84	UE Langues vivantes étrangères				5	1		2	33,00
S8	UE	841	LV2	o	1	1	3	1	CC 100%		18,00
		Anglais	X								18,00
		Espagnol	X								18,00
		Italien	X								18,00
	UE	842	LV3 grand débutant	o	1	1	2	1	CC 100%		15,00
		Allemand	X								15,00
		Arabe	X								15,00
S8		Chinois/Russe	X								15,00
		Italien	X								15,00
		portugais	X								15,00
S8	UE	UE25	UE Stage (additif pour tous les parcours) [ECTS surnuméraires]	F							

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Mention du diplôme : Langues et Sociétés
Parcours 1 : Traitement de l'Information, Linguistique, Traduction
Année du diplôme : Master 2

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	Min (si choix)	Max (si choix)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Nombre d'heure de stage / étudiant
S9			Semestre 1	O			30	12		38,00	131,00	
S9	UE	UE91					8	4		0,00	42,00	
S9	ECUE	911	Traduction spécialisée I	O	1	1	4	2	CC 100%		24	
			Anglais	X							24	
			Espagnol	X							24	
			Italien	X							18	
S9	ECUE	912	Traduction spécialisée II	O	1	1	4	2	CC 100%		18	
			Anglais	X							18	
			Espagnol	X							18	
			Italien	X							18	
S9		UE92	Langue appliquée				8	4		38,00	19,00	
S9	ECUE		TAL et IA	o			2	1	CC 100%	6	3	
S9	ECUE		Linguistique contrastive	o			2	1	CC 100%	12	6	
S9	ECUE		Traduction assistée par ordinateur	o			2	1	CC 100%	8	4	
S9	ECUE		Terminologie et traduction	o			2	1	CC 100%	12	6	
S9		UE93	Technologies de l'information				7	2		0,00	25,00	
S9	ECUE		Compétence informatique III	o			3	1	CC 100%		9	
S9	ECUE		TAL et programmation	o			4	1	CC 100%		16	
S9	UE	UE94	UE Langues vivantes étrangères				7	2		0	45,00	
S9	ECUE	941	LV2 (1 ECUE au choix)	O	1	1	2	1	CC 100%		18	
			Anglais	X							18	
			Espagnol	X							18	
			Italien	X							18	
		942	LV3 (grand débutant)	O	1	1	2	1	CC 100%		15	
			Allemand	X							15	
			Arabe	X							15	
			Chinois/Russe	X							15	
			Italien	X							15	
			portugais	X							15	
S9	ECUE	943	Techniques de recherche d'emploi	O			1	1	CC 100%		10	
		944	Projet collectif/tuteuré	O			2	1			2	
S10			Semestre 2	O			30	3	0	0	0	3
S10	UE	UE101	Mémoire	o			10	1		0,00	0,00	
S10	ECUE		Méthodologie mémoire									1
S10	UE	UE102	Stage	o			20	2		0,00	0,00	
S10	ECUE		Suivi stage et soutenance									2